

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Paris, le 12 décembre 2007

Madame, Monsieur,

Le ministère de la Culture et de la Communication fêtera ses 50 ans en 2009. En un demi-siècle, son organisation a profondément évolué pour répondre au développement de ses missions.

Aujourd'hui, il s'apprête à écrire une nouvelle page de son histoire. Le rêve de Malraux n'a rien perdu de son actualité, mais le paysage de la culture et des médias en France, comme partout ailleurs, a connu des transformations majeures.

Le ministère doit les prendre en compte et se donner les moyens d'anticiper les nouveaux enjeux, en particulier le développement de l'économie de la culture, des industries culturelles et de la communication. Il doit également consolider ses missions fondatrices, celles qui en ont fait une institution unique au monde et essentielle pour la politique publique de notre pays : le soutien à la création, la préservation et la valorisation du patrimoine et la transmission des savoirs.

Depuis plusieurs années, des réflexions sont menées au sein du ministère pour renforcer l'efficacité et la cohérence de son action. La révision générale des politiques publiques souhaitée par le Président de la République et le Premier ministre nous donne une vraie chance de faire aboutir cette ambition de modernisation.

Le Président de la République en a présenté aujourd'hui les premières orientations, dans le cadre du Conseil de modernisation des politiques publiques qu'il préside et aux travaux duquel le ministère a été associé.

Trois axes majeurs de réforme se dessinent d'ores et déjà :

- recentrer l'administration centrale sur ses missions de prospective, d'évaluation et de pilotage stratégique. Le resserrement du nombre de directions (de 10 à 4 ou 5) doit permettre d'atteindre cet objectif ;
- clarifier le rôle des acteurs du champ muséal : le rattachement de la plupart des musées dotés du statut de service à compétence nationale à une Réunion des musées nationaux modernisée vise à renforcer leur capacité d'action, pour permettre à chacun de mieux exercer son cœur de métier. Par ailleurs, des rapprochements entre la RMN et le Centre des monuments nationaux seront recherchés ;
- améliorer la gouvernance des établissements publics grâce à la généralisation de la contractualisation. La démarche de performance, qui constitue déjà une illustration tangible de cette volonté de rénovation de la tutelle, doit être approfondie.

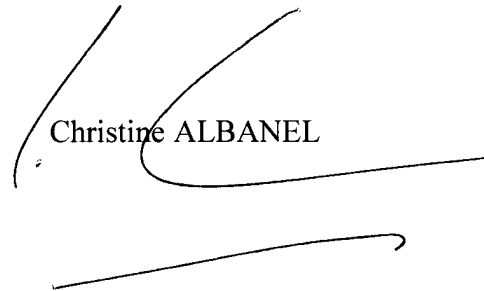
.../...

Ces premières orientations vont maintenant donner lieu à l'élaboration de projets de réforme qui seront soumis à la validation du prochain Conseil de modernisation au printemps 2008. Ce Conseil arrêtera également de nouveaux axes qui concerneront les politiques d'intervention du ministère, l'activité de ses opérateurs et celle du réseau des DRAC, qui constitue le meilleur vecteur de notre action sur tout le territoire.

L'ensemble des mesures entrera progressivement en vigueur entre 2008 et 2011.

Je souhaite préparer avec vous l'avenir de notre ministère. Je nouerai avec vos représentants syndicaux un dialogue que j'espère constructif pour mettre en œuvre cette réforme ambitieuse.

Chacun verra ses compétences et ses responsabilités reconnues et valorisées dans cette nouvelle organisation. J'y veillerai personnellement.



Christine ALBANEL